



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE  
Restriction de la circulation  
Travaux de voirie  
N° 103/2022

Le Maire de la commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de voirie routière,

Vu la demande d'arrêté de police de circulation et l'accord technique préalable (A.T.P) pour le dossier référencé n° 2022-167435 émanant de Noréade, 37, rue d'Estiennes d'Orves, TSA 72502, 59146, Pecquencourt, en date du 31 août 2022, relative aux travaux d'Ouverture – Souscription d'abonnement à effectuer par ses soins dans la rue des Sœurs Bouquerel au n° 499 à Raimbeaucourt

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires à assurer la sécurité du stationnement, de la circulation des véhicules et des piétons pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1 : A partir du jeudi 08 et jusqu'au lundi 19 septembre 2022, la circulation des véhicules sera réglementée à 30km/h aux abords des ouvrages en cours de réalisation dans la rue des Sœurs Bouquerel face au n° 499 sauf pour les services de secours.

Article 2 : La signalisation d'approche sera matérialisée de part et d'autre du chantier par des panneaux conformes à la réglementation et installée par Noréade qui devra s'assurer de la bonne tenue de ces panneaux, installer des éléments de sécurité lumineux pour la nuit et en effectuer également la dépose.

Article 3 : Noréade est chargée de l'application du présent arrêté qui lui sera notifié et dont copie sera transmise pour information :

- au Commissaire Divisionnaire, Chef de district de la Police de Douai,
- au SDIS – circulation.g5@sdis59.fr,
- au service collecte des déchets Douais Agglo,

Il sera publié sur le site Internet de la Commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 4 : le présent arrêté est délivré à titre précaire et révocable.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa publication.

Notifié à NOREADE  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2022  
Par courriel  
Avec accusé de réception



Fait à Raimbeaucourt,  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2022,  
Le Maire,

Alain Mension

Publié sur le site Internet de la commune le 1<sup>er</sup> septembre 2022